



**HAL**  
open science

## Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local

Thomas Lacroix

► **To cite this version:**

Thomas Lacroix. Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local. Mohamed Berriane. Marocains de l'extérieur 2017, Fondation Hassan II, pp.115-130, 2018. halshs-02157164

**HAL Id: halshs-02157164**

**<https://shs.hal.science/halshs-02157164>**

Submitted on 15 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local**

Thomas Lacroix, 2018, Migration marocaine, régionalisation avancée et développement local, in Mohamed Berriane (coord.), *Marocains de l'Extérieur 2017*, Rabat, Fondation Hassan II, pp . 115-130

## **Introduction**

La politique de régionalisation avancée, mise en œuvre en 2015, prolonge un mouvement de décentralisation de l'appareil politico-administratif marocain qui a débuté à la fin des années 1980. En 30 ans, la politique de décentralisation au Maroc a vu sa dynamique non seulement s'amplifier, mais aussi changer radicalement de sens. Ce qui était une politique de bureaucratisation du développement local gardée sous la tutelle des autorités déconcentrées, devient un espace d'émergence de nouveaux acteurs tant public que privés. La régionalisation avancée marque une avancée décisive dans la mesure où elle se veut être une rupture au regard d'une perspective centralisatrice qui a marqué le pays depuis l'indépendance. L'élection du conseil régional au suffrage universel, doublée d'un transfert progressif de compétences en matière de développement économique, confèrent à l'échelon régional un rôle stratégique dans la gouvernance du développement local. L'idée motrice de la réforme est de rapprocher le territoire administratif du territoire « réel », structuré par les comportements sociaux et économiques des populations locales (Berriane 2015). L'enjeu est bien de tirer parti des avantages comparatifs des territoires, pour construire une stratégie de développement adaptée aux réalités locales. Or, la territorialité « réelle » de certaines régions marocaines se caractérise par ses extensions transnationales, portées par les émigrés et leurs transferts. Ce chapitre s'intéresse à la façon dont la réforme de la décentralisation intègre la question migratoire et ses effets sur le développement.

Pour comprendre comment se noue cette relation, il est nécessaire de replacer cette réforme dans un contexte international plus large. Cette dynamique n'est pas propre au Maroc et s'observe dans tous les pays du Sud marqués par les plans d'ajustements structurels d'inspiration néolibérale : en Afrique du Nord et subsaharienne mais aussi en Amérique Latine ou en Asie du Sud. En 1998, 63 sur les 75 pays en voie de développement avec une population supérieure à 5 millions d'habitants étaient dans un processus de décentralisation fiscale (Work 2002, 9). La multiplication des politiques de décentralisation et de soutien à la société civile est concomitante avec l'influence croissante d'une nouvelle économie politique du développement, le « Développement Économique Local » (LED pour *Local Economic Development*). (Rowe 2009; Florida 2014; Porter 1990, 2000). Aux yeux des organisations internationales, la décentralisation est conçue comme une solution à la difficile équation de l'allocation optimale des ressources, la nécessité de fournir des infrastructures de base à la population tout en opérant une cure d'amaigrissement des États en crise de surendettement : *the focus now is more on the actual political drivers of decentralisation reforms and their*

*ability to help unleash the potential of territories*<sup>1</sup> (European Commission 2016, 1). Les autorités locales prennent une place plus importante en tant que relais de l'expression des besoins locaux. La démocratie est conçue comme le catalyseur entre la décentralisation et le développement. C'est donc une nouvelle alchimie qui est mise en avant, entre promotion des avantages comparatifs locaux, déploiement des énergies sociétales notamment par la démocratie, mutation d'un État pour lequel la loi est mise au service du marché et articulation entre logiques territoriales et réseaux multi-scalaires.

La réforme marocaine reprend à son compte l'état d'esprit de l'approche territorialisée du développement. La politique de décentralisation a progressivement suscité une mise en collaboration d'acteurs étatiques et non étatiques, locaux et internationaux, individuels et collectifs. Comment s'insèrent les migrants et leurs organisations dans ce contexte ? Au Maroc, le montant des transferts des migrants atteint 6% du PIB (6,5 milliards de dollars en 2016) et le royaume est l'un des États pionniers pour les politiques liant migration et développement (De Haas et Plug 2006, Lacroix 2005). Nous verrons que dans le cadre de la régionalisation avancée, cette politique a connu de profonde mutation en lien avec des évolutions de l'émigration marocaine et des transformations de ses rapports au pays d'origine. Dans cette recherche de nouvelles options politiques, deux régions (Souss Massa d'une part et l'Oriental d'autre part) servent de creuset. Or cette réforme souffre non seulement des difficultés inhérentes au dialogue entre migrants et administrations, mais également des contradictions internes des bailleurs de fonds internationaux.

## **1. Décentralisation, migration et développement : le modèle des années 1990**

L'intégration de la dynamique migration/développement dans la politique de décentralisation n'est pas une nouveauté. Elle est manifeste dès le début des années 1990. Toutefois, à cette période, l'échelon régional dans l'architecture administrative marocaine est inexistant et l'insertion des migrants dans le développement s'appuie essentiellement sur les liens translocaux que ces derniers maintiennent avec leur village d'origine.

### ***Décentralisation communale et libéralisation de la société civile: les linéaments d'une nouvelle gouvernance du développement local***

Rappelons d'abord que la politique de développement destinée au monde rural s'est d'abord focalisée sur l'agriculture dans sa vocation d'exportation. L'agriculture a d'abord été un objet technocratique aux mains d'experts appointés. Les Offices de Mise en Valeur Agricole quadrillaient les territoires soumis aux investissements hydro-agricoles d'où étaient écartés les autorités locales (communes rurales) et traditionnelles comme la *jema*. Les efforts publics se concentrent sur les zones d'agriculture les plus rentables laissant pour compte d'autres zones moins valorisées, consacrant ainsi une rupture entre deux espaces inégalement intégrés à l'économie moderne. Le recours aux aides de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International introduit une nouvelle logique libérale transformant la gestion étatiste qui avait prévalu depuis l'indépendance. Le discours royal de Fès en 1984 sur la réforme communale est considéré comme un tournant dans la politique de décentralisation. Il s'agit, est-il annoncé,

---

<sup>1</sup> Souligné par l'auteur

de maximiser la spatialisation du développement en étendant les chances d'équipement aux portions les plus reculées du territoire. Cette orientation impulsée par le palais débouche en 1992 sur les deux lois du 11 et du 30 juin qui vont profondément modifier la gouvernance territoriale du développement. La première instaure une nouvelle législation électorale qui introduit plus de transparence dans l'élection des représentants communaux. La seconde redéfinit le découpage communal dans le but de rapprocher les administrés de la municipalité. Leur nombre passe de 859 à 1544. Le principe de la décentralisation est donc d'impulser une dynamique de développement par le biais de la démocratie locale. Cette logique achoppe rapidement sur deux écueils : la résistance du pouvoir central d'une part, le manque de compétences, de moyens et de légitimité des nouvelles institutions d'autre part (Smires 2001, 351; Chabih 1997). La tutelle des autorités locales sur les instances élues n'a en effet pas pour autant été levée. En outre, les ressources communales ne sont pas régulières et souvent insuffisantes. En définitive, le redécoupage communal a surtout servi à l'augmentation de la présence de fonctionnaires sur le terrain : l'autonomisation des communes s'est effectuée sous étroite tutelle administrative.

Toutefois, cette période est également celle de l'émergence de la société civile comme acteur de développement. Le processus est soutenu et encouragé par les organisations internationales qui privilégient le financement des ONGs au détriment des aides directes aux pouvoirs publics. Cette libéralisation fut d'abord silencieuse. Il n'y a pas de réforme de la législation sur les associations qui l'ait introduite. Le changement s'est déroulé dans les pratiques administratives avec une délivrance de plus en plus automatique de l'acte juridique de création d'une association, là où, depuis la modification du code des libertés publiques en 1973 auparavant, cette délivrance était sous étroite surveillance (Rollinde 2002, 178). L'autorisation préalable est rendue automatique, du moins dans la plupart des cas<sup>2</sup>, par une modification de la loi en 2002. Sous le regard des autorités déconcentrées, les populations rurales se sont saisies de cet instrument pour initier les projets de développement que les nouvelles communes, faute de moyens suffisants, ne pouvaient prendre en charge. En l'espace d'une décennie, la société civile en milieu rural a littéralement explosée, en particulier sur la « diagonale pauvre et rurale du pays », preuve ci-besoin en est du lien entre dynamique associative et besoin de développement (Lacroix 2014). Cette adhésion populaire à l'engagement associatif peut se voir comme une revanche des élites locales qui avaient été plus ou moins exclues du jeu du développement territorial par la poussée centralisatrice post-indépendance. Selon les cas, on observe sur le terrain des dynamiques de rapports divers entre associations et *jema* ou toute autre institution traditionnelle (compétition, imbrication, rejet, recyclage), dont une tendance à la reprise en main de cette dernière par le tissu associatif (Lacroix 2005, 144; Elloumi 2010; Chattou 2010; Tozy 2002). De fait, la gestion associative des projets de développement locaux mêle patrimonialisation et importation de nouvelles techniques de gestion des actions collectives, un phénomène qui a pu être qualifié de néo-traditionalisme en Afrique subsaharienne (Mercer, Page, et Evans 2008). C'est sur cette

---

<sup>2</sup> cf. Human Right Watch, 2009, *Maroc : la liberté de créer une association. Un régime déclaratif seulement sur le papier*, rapport en ligne : <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/morocco1009frsumandrecs.pdf> (consulté le 02/06/15)

ouverture de la société civile locale que les pouvoirs publics vont s'appuyer pour encourager l'insertion des migrants dans la dynamique de développement.

### ***1990-1999 : une approche translocale de la relation entre migration et développement***

Le gouvernement marocain voit très tôt dans l'émigration une source de devise et un instrument pour alléger la pression sur le marché du travail. Je ne reviendrai pas sur le détail de cette politique à l'égard des Marocains dont les bases sont jetées dès les années 1970 (De Haas et Plug 2006). Toutefois, on peut remarquer que cette politique a connu une série de réformes au début des années 1990 puis dans les années 2000 simultanément avec les avancées de la politique de décentralisation. C'est le lien entre ces deux politiques qui nous intéresse ici. Ainsi, en 1990 une première réforme d'envergure vient jeter les bases de la politique diasporique marocaine. Suite à une chute de 20% des transferts en 1988, furent créées trois instances : le Ministère des Marocains de L'Étranger, la Fondation Hassan II et la Banque Amal, respectivement en charge des questions consulaires, sociales et économiques. Cette réforme de la politique à l'égard des émigrés est sous-tendue par une nouvelle conception de la migration. Le changement de terminologie administrative utilisée pour désigner les émigrés est significatif de cette évolution : l'expression « Travailleurs Marocains à l'Étranger » est remplacée par celle encore utilisée aujourd'hui de « Marocains Résidant à l'Étranger » (MRE). Ce glissement signe la reconnaissance d'une installation durable dans les pays d'accueil en lieu et place d'une vision datée d'une migration de travail temporaire. La réforme permet d'aligner la vision politico-administrative avec la réalité des changements à l'œuvre. Mais les autorités persistent à penser l'intégration dans le pays d'accueil comme incompatible avec le maintien de liens avec le Maroc. Au début des années 1990 le Roi Hassan II prend position à de multiples reprises à la télévision française contre la possibilité de l'intégration.

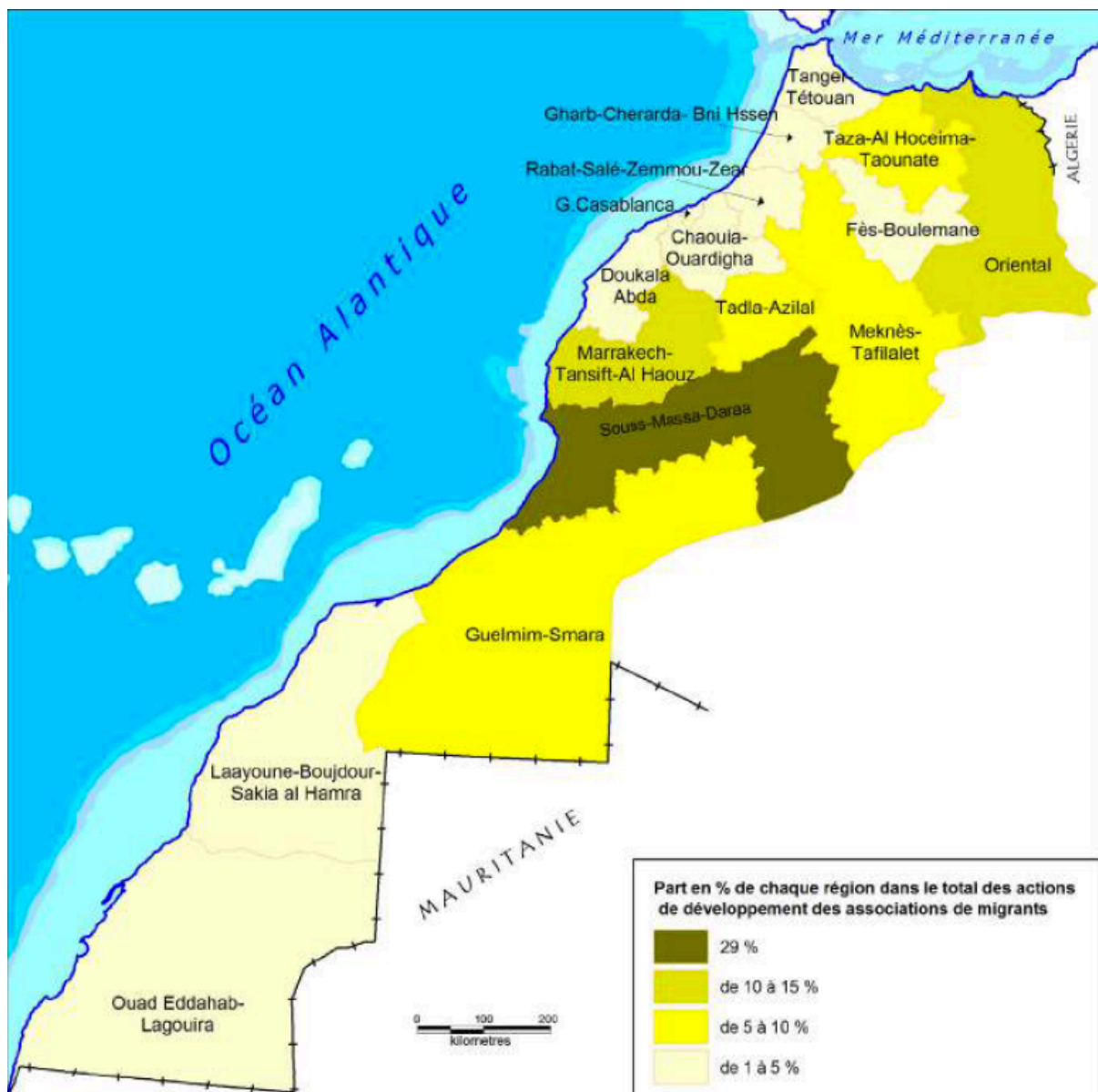
Les chercheurs ont amplement étudié la mise en place de ces nouvelles institutions. Mais cette réforme en cache une autre, moins visible mais tout aussi importante, permettant d'insérer les actions de développement portées par les migrants dans la nouvelle gouvernance du développement local. Pour le comprendre, il faut remonter à la première action de « Migrations et Développement », une association créée par d'anciens ouvriers licenciés de l'usine Péchiney à l'Argentière la Bessée (1987). Le leader de cette association est lui-même ancien syndicaliste de la CFDT qui a trouvé dans le développement un moyen de reconvertir un savoir-faire de mobilisation collective. Ce premier projet est celui de l'électrification du village de ce leader, Imgoune, dans l'Anti-Atlas. Pour ce projet, outre des migrants issus de la même région, il obtient le soutien de volontaires travaillant à EDF et de l'AFME (ex-Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie, ADEME). Ce projet est l'occasion de l'élaboration d'une démarche qui va non seulement caractériser le travail ultérieur de l'association, mais aussi largement influencer toute la politique de développement rural marocaine. Au centre de ce dispositif se tient une démarche participative qui associe la population villageoise à travers, d'une part, la participation des émigrés du village, et d'autre part, la création d'une association villageoise de développement. Cette dernière structure réactive et modernise les structures coutumières de la *jema'a*. L'insertion des migrants dans le

développement se fait donc sur la base des relations translocales (d'un lieu d'installation au lieu d'origine) maintenues par les émigrés avec leur village d'origine.

Or, la même année, les participants de l'AFME interviennent également comme consultant dans la préparation du programme pilote pour la pré-électrification en milieu rural (PPER) de l'Office National d'Electricité (ONE). Les consultants introduisent la démarche participative testée à Imgoun dans le cadre du PPER (Iskander 2006, 208). Il est prévu une phase de mise en œuvre dans 200 villages du Souss. En 1993, suite à une décennie d'un sous-investissement chronique et à une longue période de sécheresse, l'ONE fait faillite (Iskander, 2006 : 211). L'Office est en partie privatisé et réoriente ses activités sur la distribution d'électricité en milieu rural. La généralisation de la méthodologie élaborée par Migrations et Développement est rendue possible par la décentralisation et la libéralisation de la société civile. Il devient possible pour les villageois de se constituer en association pour prendre en charge les projets dans une perspective participative. En 1997, l'ONE met en œuvre le Programme d'Électrification Rurale Généralisé (PERG). Le PERG est directement inspiré du PPER et les documents de l'ONE citent Migrations et Développement et plus largement les associations de la société civile comme partenaires clés dans la mise en œuvre de projets. Il reprend à son compte la participation de la population locale à travers les associations rurales. Ces dernières participent en amont du projet par une prise de participation financière (dont 25% par la population elle-même) et en aval par la gestion des équipements et de la distribution. Grâce à leur soutien, le Souss Massa Draa est la première région réceptrice des subsides de l'État. En 2002, la première province bénéficiaire du programme est celle de Tiznit (628 réalisations), avant la province de Taroudant (341). Les provinces de Zagora et d'Ouarzazate arrivent respectivement en 4e et 6e position avec 302 et 300 projets réalisés. Le PERG bénéficie pleinement de la synergie provoquée par la mutation de la société civile en milieu rural d'une part et du champ associatif immigré d'autre part. Deux autres programmes d'infrastructures publiques viennent compléter le PERG : le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable en milieu Rural (PAGER) en 1998 et le Programme National de Construction de Routes Rurales (PNCRR) en 1995. Dans les deux cas, « Migrations et Développement » est étroitement associé à la formalisation et la mise en œuvre de ces programmes. A eux trois, ces programmes forment un pilier essentiel de la politique de développement rurale marocaine entre 1995 et 2005.

Les organisations de migrants, au premier titre « Migrations et Développement » et les 250 collectifs de migrants avec lesquels l'ONG a travaillé, ont pu développer leurs activités grâce à ces programmes de cofinancement. Il en va de même pour l'autre principale ONG de migrants en France, Immigration Développement Démocratie, qui a bénéficié, pour lancer ses activités, d'un financement du Ministère français des Affaires Étrangères dont le but est de susciter une dynamique de développement à partir des liens tissés entre les sociétés civiles françaises et marocaines (Programme Concerté, Maroc, PCM). A partir du dépouillement du journal officiel des associations, nous avons détaillé ailleurs la nature et la localisation des actions de développement des émigrés au Maroc (Lacroix 2014).

**Carte 1 : Répartition géographique des actions de développement des associations de développement**



Source : journal officiel des associations (2010)

Plus du tiers de ces actions se situent dans la région du Souss Massa Draa. Ces données confirment le statut de cette région comme zone test de la nouvelle gouvernance du développement local. La seconde région est celle de l'Oriental (11% des projets). Ce sont ces deux régions qui vont également servir de laboratoire lorsqu'il s'agira de renouveler l'articulation entre migration, décentralisation et développement dans les années 2000.

## **2. La régionalisation avancée et l'INDH : la réforme de la gouvernance du développement dans les années 2000.**

Cette approche translocaliste qui a prévalu pendant les années 1990, va devenir obsolète à partir de la décennie suivante. Il est vrai que le nombre d'associations d'ONG créées par des

Marocains expatriés ne cesse de croître au cours de la période 1995-2005 (Lacroix 2014). Mais les modes d'engagement évoluent avec la population marocaine à l'étranger. Les mobilisations translocales sont surtout le fait des émigrés peu qualifiés et issus d'un milieu rural qui se sont installés en Europe entre les années 1960 et 1980. Les nouvelles migrations et les descendants d'immigrés entretiennent un rapport différent avec le pays d'origine. Plus qualifiés, plus urbains, les émigrés font montre d'un engagement associatif moins localiste ou tributaires des relations interpersonnelles qu'ils ont gardés au pays<sup>3</sup>. Par ailleurs, les migrants ne sont pas les seuls acteurs engagés dans des projets de développement local. La réforme de la gouvernance du développement local porte ses fruits et on observe une multiplication d'ONG locales ou internationales, lesquelles sont en compétition avec les associations de migrants pour les subsides des bailleurs. Par ailleurs, cette transformation de l'écosystème du développement local est le contexte de l'émergence d'une nouvelle élite. Constituée de fonctionnaires locaux et entrepreneurs sociaux dotés d'une formation universitaire dans les années 1980 et 1990, ils s'appuient sur leurs compétences pour se poser en intermédiaires entre populations villageoises, administration et acteurs de la société civile<sup>4</sup> (migrants inclus) (Benidir 2016). Cette mutation, voire ce déclin relatif de la place des associations de migrants appelle une réforme de la stratégie d'insertion de ces derniers dans le développement local. Cette réforme s'inscrit dans un renforcement des capacités des autorités communales en matière d'aménagement communal. Nous allons voir que deux programmes, « Migration, Territoires et Développement » (MTD) dans le Souss Massa et PRIMO dans l'Oriental sont deux expériences pilotes qui préfigurent cette nouvelle stratégie.

### ***La régionalisation avancée et l'INDH : la réforme de la gouvernance développement dans les années 2000***

Comme nous l'avons vu plus haut, le premier cycle de la décentralisation conduite à partir du début des années 1990 s'est d'abord attaché à réformer l'assise communale du pays. Un deuxième cycle s'ouvre dès la fin des années 1990 avec pour ligne de mire la mise en place d'un échelon régional. Il est annoncé en 1995, par un rapport de la Banque Mondiale qui pointe du doigt les insuffisances de ce mouvement de réforme (Catusse, Cattedra, et Janati 2007). En 1996, le Ministère de la planification économique se voit chargé de la mise en place d'un programme national destiné à améliorer la gouvernance économique. 16 régions sont créées et dotées d'un statut redéfini avec leur tête un Wali de région nommé par le Roi. Cette volonté réformiste est confortée sous la mandature d'Abderrahmane Youssoufi au gouvernement. Dans les années qui suivent, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (à partir de 1996), puis l'Agence Américaine de Développement (USAID) (en 2001), et l'Agence Française de Développement (AFD) (en 2001 également)

---

<sup>3</sup> Voir chapitre France dans cet ouvrage

<sup>4</sup> Selon une étude conduite dans la vallée du Dadess, Mohamed Benidir observe cette élite s'est consolidée à la suite de la réforme de 2002 de la charte communale et qui impose aux membres des conseils communaux un niveau scolaire. Ils ont le plus souvent acquis une expérience syndicale au sein de l'Union Nationale des Étudiants Marocains (UNEM) pendant leurs années d'études, expérience qui leur permet de disposer d'un savoir-faire en matière de mobilisation collective. Ce corps intermédiaire est aussi capable de s'appuyer sur des solidarités traditionnelles que de servir d'interlocuteur pour des organisations associatives et/ou migrantes aussi bien que pour l'administration (Benidir 2006). En conséquence leur légitimité réside moins dans leur appartenance familiale que dans leur capacité à passer entre différents registres rhétoriques (traditionnel, administratif, technique, etc.)



réalisent un diagnostic de la gouvernance locale au Maroc. Le 3 octobre 2002, est adoptée une loi de décentralisation qui remplace la loi de 1976. Plus encore que dans les années 1990, la nouvelle charte est portée par des objectifs économiques et concerne avant tout les grandes villes aux prises avec le développement des bidonvilles (création de 14 agglomérations urbaines de plus de 500 000 habitants). La loi de 2002, qui, s'accompagne en pratique d'un renforcement des pouvoirs des autorités déconcentrées directement nommées par le Roi (Caïds, gouverneurs, walis de Province et de Région) et de la Direction Générale des Collectivités territoriales (DGCL) du Ministère de l'Intérieur, n'aura pas d'effet significatif sur la capacité d'action des communes rurales. Le vrai changement se situe à l'échelon régional. Les 16 régions deviennent des collectivités locales pour former un échelon stratégique dans la gouvernance locale du développement. Ainsi, les Walis de Région se voient dotés d'un outil institutionnel pour la gestion de l'investissement décentralisé : les Centres Régionaux d'Investissement. La réforme constitutionnelle du 29 juillet 2011 introduit une césure qui consacre la région comme collectivité territoriale essentielle sur le plan économique. Cette réforme fait suite au rapport de la Commission Consultative de la régionalisation 2010 qui préconisait le passage à 12 régions, la création d'organes exécutifs régionaux dotés de ressources importantes. Ses prérogatives concernent trois domaines clés : le développement économique, la formation continue et le développement rural. Mais la réforme fait surtout de la fonction de président de région un poste élu au suffrage universel direct. C'est en 2015 que le virage est pris dans les faits. Le nombre de région passe de 16 à 12 afin de rationaliser le découpage territorial. Mais surtout le mode de sélection du wali (et une partie du conseil régional) est modifié, ce qui le dote d'une légitimité qui doit lui permettre de sortir de la tutelle des autorités déconcentrées et du Ministère de l'Intérieur. Le principe est bien de faire passer la région du statut de rouage des politiques gouvernementales à celui d'impulsion. Par ailleurs des mécanismes de consultation de la société civile sont mis en place et notamment le droit de pétition adressée au Wali.

En parallèle, cette réforme s'inscrit dans un mouvement de transformation de la société civile avec la mise en place de nouveaux principes de financement. Les Agences de développement régionales jouent à ce titre un rôle clé: l'Agence de Développement Social (créée en 2001) puis l'Agence de Développement du Sud (2002), de l'Oriental (2006) et du Nord (1996) chargées de canaliser les financements internationaux (Union Européenne, Banque Mondiale) vers les associations. L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), lancée en 2005, fournit un cadre politique à cette nouvelle gouvernance. Ce programme national aménage une place centrale à la société civile et se fonde sur des pratiques incitatives pour les ONG. Le roi Mohamed VI, au moment de lancer l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, parle de « nouveau concept d'autorité » pour qualifier la promotion de nouvelles relations de pouvoirs horizontales entre acteurs publics et de la société civile. L'État central redéfinit sa position par un retrait formel de la scène locale. Il passe d'une fonction de planificateur et de directeur à celui de facilitateur. En pratique, cela signifie que l'État central occupe un rôle intermédiaire par lequel transitent les ressources du développement. Cela lui permet ainsi de conserver une capacité d'orientation de la dynamique de développement sans intervention directe. Il suffit de conserver le contrôle des flux

d'argent, de compétence et de pouvoir et de les orienter vers les zones et les secteurs qu'il juge prioritaires. Les agences de développement permettent de conserver le contrôle des flux financiers tandis que les services déconcentrés sont des instances de contrôle des flux administratifs et politiques.

C'est dans le contexte de cette seconde vague de réforme du début des années 2000 que l'environnement institutionnel destiné aux affaires de la migration connaît une évolution. Mais il est aussi le résultat de la résurgence d'une ligne politique qui voit dans la population émigrée une simple émanation de la société marocaine qui doit être cantonnée dans son rôle convoyeur de fonds. Il faut attendre 2003 pour que soit relancé ce chantier. Le Ministère est réactivé, les attributions de la Fondation sont redéfinies. En parallèle, le paysage institutionnel des émigrés dans le domaine économique évolue avec la nouvelle gouvernance du développement (ouverture des agences régionales de développement et des centres régionaux d'investissement). En 2007, un Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger (CCME) est créé pour faire l'inventaire et relayer les attentes des émigrants. A sa tête est nommé Driss Elyazami, une personnalité issue du milieu associatif émigré. Le mandat du CCME inclut la rédaction d'un rapport concernant les besoins des migrants. Ce rapport ne sera jamais rendu. Toutefois, en 2011, ce droit, ainsi que l'existence du CCME sont inscrits dans la constitution. Aujourd'hui, l'espace institutionnel de la communauté marocaine à l'étranger est une architecture complexe et polycéphale. La Fondation Hassan II est chargée de la préservation du lien culturel et culturel avec les expatriés, notamment par une offre d'enseignement de l'arabe et de la culture marocaine. Au CCME reviennent les questions sociales et l'identification des problématiques auxquelles les émigrants sont confrontés. Quant au ministère, sa première mission est celle de la mise en œuvre de la politique gouvernementale et de faire le lien avec les instances ministérielles des pays d'accueil. En 2014, le Ministère est ainsi en première ligne face aux Pays Bas qui souhaitent abroger l'accord de main-d'œuvre qui lie les deux pays, et ce dans l'optique de mettre fin au transfert des pensions des retraités retournés au Maroc. Quant au lien politique avec les MRE, il doit être assuré par la réouverture d'une représentation parlementaire. L'augmentation prévue du nombre de siège de 395 à 455 (dont 70% seraient réservés à des Marocains de l'Etranger) devrait permettre l'expression d'une citoyenneté à distance.

Ce contexte de réforme est marqué par une recherche de nouveaux modes d'engagement des expatriés dans l'économie du pays. Il s'agit de tenir compte des transformations de la migration : hausse des qualifications, vieillissement, nouvelles pratiques circulatoires, arrivée à l'âge adulte de la 2<sup>e</sup>, voire de la 3<sup>e</sup> génération... De nouveaux chantiers sont ouverts, par exemple celui des « Compétences Marocaines à l'Etranger », un nouveau terme désignant les professionnels hautement qualifiés et investisseurs. Le programme FINCOME (Forum International des Compétences Marocaines à l'Etranger), vise à promouvoir la mobilité des migrants qualifiés et leurs compétences et établir des réseaux entre la diaspora et les entreprises marocaines. Outre une série de manifestations organisées dans différents pays d'accueil, un portail Web a été financé par l'État ([www.fincome.cnrst.ma](http://www.fincome.cnrst.ma)). Mais le principal programme est le projet Sharaka soutenu par l'Union Européenne et porté par le Ministère,

destiné à valoriser la circulation et la réinsertion des compétences marocaines entre l'Europe et le Maroc (<http://www.sharaka.ma>). Ce programme inclut un inventaire des actions de développement des migrants... Parmi les multiples initiatives soutenues, je retiendrai ici deux projets qui intéressent directement l'insertion des émigrés dans la dynamique de décentralisation. C'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

### ***PRIMO et MTD : l'insertion des migrants dans l'agenda de la régionalisation avancée***

Une nouvelle gouvernance du développement local a donc pris graduellement forme à la suite des réformes de 1992 et 2002. Elle inclut une multiplicité d'acteurs publics (Etat marocain, agences de développement des États partenaires), semi publics (agences de développement régionales), internationaux (Banque Mondiales, ONG...) et privés (associations, institutions néo-tribales, intermédiaires locaux). Jean-Pierre Bierschenk *et al.* parlent de configuration développementaliste pour qualifier des agencements locaux d'acteurs multiples (Bierschenk, Chauveau, et Olivier de Sardan 2000). Il est une institution qui n'a pas réellement été associée à ce processus, à savoir les communes rurales. Parmi les multiples raisons de cette mise à l'écart, se trouve leurs faibles capacités financières ou plutôt leur incapacité à pouvoir s'adapter aux nouvelles formes de financements imposées, qui les rendrait moins attractives par rapport à des associations qui pouvaient prétendre à de plus grandes sources de revenu : subventions d'ONG, soutiens des villageois expatriés soit dans les grandes villes marocaines, soit à l'étranger. De plus, on observe une absence de collaboration, voire une rivalité entre associations et communes rurales, notamment due au fait que les acteurs associatifs sont souvent perçus comme relevant d'une autre forme de pouvoir que celle généralement admise au niveau local. Dans ce contexte, la réforme de la charte communale (2009), qui confère aux communes la responsabilité d'élaborer des Plans Communaux de Développement (PCD), a pour objectif de réinsérer les municipalités dans le jeu de cette gouvernance<sup>5</sup>. Cette idée des Plan Communaux n'est ni nouvelle, ni spécifique au Maroc. Elle est en place en Algérie depuis la réforme décentralisatrice de 1984. Au Maroc, cette approche fut expérimentée dans le cadre de programmes ponctuels financés par des organisations internationales. Un programme du FIDA (Fonds d'Investissement pour le Développement Agricole) des Nations Unies, en est, depuis 2001, un des premiers exemples mis en œuvre dans la province du Haouz. D'autres initiatives conduites par la Banque Mondiale, la FAO, le PNUD et autres ONG ont permis d'élargir cette expérience à d'autres régions du pays (Provinces du Nord, Tafilalt, Moyen Atlas). Ce n'est qu'avec la réforme de 2009 que cette approche participative du développement est appliquée de façon systématique à l'ensemble du Royaume. Un programme est en cours sur six ans avec la DGCL, l'Agence de Développement Social et des partenaires régionaux (Provinces, Agences de Développement territoriales) afin d'accompagner les communes dans la formulation et la budgétisation de leurs besoins en matière de développement. Un programme pilote est engagé dans les provinces du Nord du Maroc en collaboration avec l'association Targa-Aide et les pouvoirs publics afin d'améliorer la formulation des plan de développement par les élus eux-mêmes. Une initiative analogue est conduite depuis 2010 dans le Sud avec l'association « Migrations et Développement ». Il

---

<sup>5</sup> <http://www.pncl.gov.ma/fr/grandchantiers/Pages/Plan-communal-de-d%C3%A9veloppement.aspx>, accédé le 24/11/2014

s'agit de former les personnels municipaux afin qu'ils soient en mesure de définir une programmation opérationnelle (Lazaref 2013, 4).

Ce premier programme est suivi d'un second, « Migrations, Territoires, Développement » (MTD) entre 2014 et 2016. Il est financé par l'ICMD (Initiative Conjointe Migration et Développement) et mis en œuvre par l'association « Migrations et Développement ». La zone d'action est cette fois la nouvelle région du Souss-Massa. Le programme prévoit une territorialisation du dispositif de relais entre les communes et les migrants. On l'a vu, ce relais se faisait dans les années 1990 via les associations villageoises. Ici, ce n'est plus le douar mais la commune qui est le point d'appui du projet. Les communes sont invitées à mettre en place des points d'information : les bureaux d'accueil et d'orientation des migrants dans les communes rurales, les maisons des Marocains du Monde dans les villes les plus importantes. 12 bureaux ont été ouverts dans le cadre de ce programme et une Maison, localisée à Tiznit. Il faut souligner que cette ville, située au cœur de l'une des plus anciennes régions d'émigration du pays, compte parmi les membres du conseil municipal un franco-marocain chargé de la coopération décentralisée. Il y a donc une volonté affichée d'intégrer le paramètre migratoire dans la politique de développement urbaine. Ces bureaux sont chargés de répondre aux besoins de migrants : droits des retraités revenus au pays, prise en charge des soins de santé, droits relatifs à la propriété, mais aussi information relatives à des projets d'investissement, etc. En parallèle, l'association organise une série de séminaires de formation des élus et acteurs locaux au sujet des droits des migrants. La première cible de ces bureaux est celle des retraités revenus aux pays, ce qui, en soi est un changement de focale par rapport à la politique des années 1990 qui ciblaient les porteurs de projet de développement. Dans le cadre du programme MTD, un guide de ressource en matière de transférabilité des droits est rédigé et diffusé dans les communes. Cette question des projets collectifs n'est cependant pas écartée. Elle fait l'objet d'un second volet de MTD à travers la mise en place d'un site internet<sup>6</sup> « communauté de développement solidaire », grâce à un financement de l'agence de coopération suisse (Meyer, Balizet, et Gomez 2017). Le concept de communauté de développement solidaire est lui-même issu d'une réflexion menée dans le cadre d'une thèse de doctorat par un des membres de Migrations et Développement, Aoutif El Fakir. Elle s'inspire en cela des communautés de développement dans le domaine informatique. L'objectif de ce site est de mettre en lien porteurs de projets locaux, migrants et financeurs (donateurs, migrants, ONG, bailleurs publics) afin de susciter un dialogue au cours de la préparation et la réalisation de projets. Dans l'esprit du programme Shakara, il présente sous forme cartographique une série de projets conduits localement et en besoin de soutien technique et financier. Enfin, le troisième volet reprend et prolonge le travail entamé au cours de la période précédente sur la mise en place des Plans Communaux de Développement (rebaptisés Plan d'Action Communale, PAC). A travers un accompagnement des communes, l'objectif est celui d'une meilleure articulation entre les besoins en matière de développement et les ressources et projets des émigrés. Ce volet inclut en particulier la formation d'agents de développement communaux aux techniques du développement. Ils jouent ensuite le rôle de

---

<sup>6</sup> <http://cde-maroc.net/> accede le 04/04/2018

relais entre les différents intervenants et la commune. 5 PAC ont été définis et trois adoptés par les instances communales de villes importantes : Tiznit, Taroudannt, Tinghir.

En 2016, un colloque est organisé à la Chambre des Conseillers de Rabat intitulé « Marocains du Monde et régionalisation avancée » (27-28 juillet). Le programme MTD est reconnu en tant que « bonne pratique » et son approche est étendue à la région de l'Oriental au sein du programme PRIMO. L'intérêt du programme est de rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de décentralisation. Il illustre à lui seul la gouvernance multi-scalaire qui caractérise la politique de développement territorialisé du Maroc. L'influence des pays de l'Union Européenne sur cette dynamique est toujours tangible à travers le soutien financier apporté. Le projet reçoit un financement de l'Union Européenne, de la France et des Pays-Bas sur 12 mois. Par ailleurs le maître d'œuvre du programme PRIMO est un cabinet d'étude français : Expertise France. Le volet économique, à savoir l'accompagnement des investisseurs marocains expatriés est confié au Conseil Régional de l'Oriental avec le soutien du Comité Régional d'Investissement. Ce volet inclut l'organisation d'un forum économique régional destiné à sensibiliser et mobiliser les investisseurs. L'Agence de Développement de l'Oriental intervient dans la promotion du territoire de l'Oriental auprès des migrants, notamment par la création d'un site internet et l'organisation de séminaires vantant les mérites de l'Oriental dans les pays d'accueil. Le troisième volet est celui de l'intégration des acteurs migrants dans la planification économique régionale. Il est attribué à l'association « Migrations et Développement » qui s'appuie sur les acquis du projet MTD : création de bureaux d'accueil des migrants dans les communes, formation des élus pour favoriser l'insertion des ressources migratoires dans les PAC. A noter enfin une ONG italienne, CEFA, chargée d'accompagner les migrants marocains en Italie dans leur projet de retour volontaire.

Le programme s'est achevé en 2017. En soit PRIMO n'apporte pas d'innovation dans la politique liant migration et développement : utilisation des PAC, création d'outils internet, soutiens de projets de retour, formation des acteurs, organisations de forum et séminaires... Le programme reprend et intègre des outils déjà testés ailleurs. Après le passage du douar à la commune au début des années 2000 (avec notamment les Plans de Développement Communaux devenus Plans d'Action Communale), l'objectif est de changer d'échelle en s'appuyant sur la réforme de la régionalisation avancée. Ce programme pilote est davantage destiné à tester une méthodologie généralisable afin de coordonner des acteurs hétérogènes. On voit donc ici la logique de cette régionalisation de la politique migratoire se déployer. Les acteurs impliqués sont d'horizon divers : États étrangers, ONG et cabinets de conseils internationaux, organisations de migrants, mais aussi l'ensemble des institutions créées par les différentes lois de décentralisation et de développement local : centres régionaux d'investissement, agences de développement local et enfin, le Conseil Régional. La régionalisation avancée est bien un processus qui a commencé au début des années 2000 et qui trouve un aboutissement avec la création des collectivités régionales en 2015. On lit dans ce programme la logique du développement local qui prévaut parmi les économistes internationaux : le développement conçu comme le produit d'une mise en réseau d'acteurs sur un territoire et qui tient compte des spécificités de ce dernier. L'État lui-même, représenté par

le Ministère des Marocains de l'Étranger n'intervient pas directement en tant que maître d'œuvre, mais bien plutôt comme celui qui définit le cadre général de cette politique. Que l'Oriental soit, avec la région Souss Massa, en pointe dans l'insertion des migrants dans l'agenda du développement local entre dans cette logique de l'exploitation des avantages comparatifs régionaux. Ce sont les deux régions qui ont le plus bénéficié de leurs liens associatifs avec les émigrants comme l'indique le tableau 1. Pour reprendre la typologie proposée par Jean-François Troin et al., le Souss Massa et l'Oriental sont deux « angles dynamiques » du Maroc contemporain, non pas tant du fait de leurs activités portuaires et commerciales que du fait de leurs relations transnationales avec leurs populations à l'étranger (Berriane 2015, 39). Il reste à voir si cette nouvelle territorialisation de la politique envers les MRE est transposable à d'autres régions dont le profil sociologique et économique diffère.

### **3. Déséquilibres locaux et contradictions internationales : les limites de la territorialisation de la politique liant migration et développement**

Les évolutions de la politique du Maroc à l'égard de ses expatriés sont indissociables de la réforme de l'architecture territoriale du pays. Chaque train de mesure adopté pour décentraliser l'appareil administratif a été accompagné d'une refonte des institutions en charge des questions migratoires. Dans les années 1990, l'insertion des migrants dans la gouvernance du développement local s'est faite en prenant appui sur les liens translocaux que ces derniers maintenaient avec leur douar d'origine. L'extension des compétences municipales au début des années 2000 puis la création des collectivités régionales dans les années 2010 ont peu à peu déplacé le centre de gravité de cette politique vers la région. Les programmes MTD pour l'échelon communal et PRIMO pour l'échelon régional, préfigurent les nouvelles modalités d'articulation entre ressources migratoires et besoins de développement.

Il reste à voir comment les autorités locales marocaines vont s'emparer de ces outils et quels effets ces derniers vont avoir sur le long terme. En dépit d'un effort de mise à niveau opéré à travers les PAC, les communes restent mal équipées pour intervenir dans le développement local. Ce constat n'est pas en soit une nouveauté (Berriane et Aderghal 2010). Toutefois, les efforts consentis pour répondre à cette situation restent insuffisants. Au mieux, ces plans permettront aux conseils communaux les mieux apprêtés de mieux aborder cette compétition. L'absence d'élargissement de leurs dotations financières régulières les maintient dans un état de dépendance. L'émergence d'une nouvelle élite du développement local, à même de jouer les intermédiaires entre populations villageoises, acteurs associatifs et bailleurs, reste la meilleure carte des communes pour tirer quelque bénéfice de cette nouvelle gouvernance du développement (Benidir 2016). Toutefois, leur présence introduit de nouveaux facteurs d'inégalité entre, d'une part des communes qui sont à même d'utiliser leurs connexions avec des migrants (et autres acteurs de développement), et celles qui sont dépourvues de telles relations. La logique attributive sur projet doit donc restée compensée par un mécanisme redistributif par les dotations aux autorités locales. On peut en particulier se poser la question de l'efficacité du modèle migration/développement dans le domaine de l'éducation et de la

santé. Jusqu'ici les politiques marocaines en la matière ont montré leur efficacité en matière d'équipement collectif (route, électrification...), mais elle reste plus limitée en matière de développement humain. Or, il faut rappeler le déficit énorme en la matière (le Maroc est à la 129e place sur l'échelle de l'indice de développement humain sur 187).

Enfin, cette politique reste tributaire de son financeur principal, à savoir les États européens et les organisations internationales. L'intérêt pour les bailleurs internationaux dans la relation migration/décentralisation/développement s'inscrit dans une réforme plus globale de l'aide internationale. Depuis les années 1980, on observe une réorientation des fonds vers le local et les acteurs non étatiques (et notamment les migrants). Par exemple, dès les années 1990, la Banque Mondiale (mais aussi l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement) ont été l'un des principaux financeurs des programmes PERG, PNCRR et PAGER avec plus de 200 millions de dollars de prêt accordés pour soutenir leur mise en œuvre. Plus récemment, la dimension multi-acteurs (public/privé/associatif) du développement a été réaffirmée lors du Quatrième Forum sur l'Effectivité de l'Aide Internationale (Busan 2011), lors de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement (Addis Abeba, 2015) ou encore par les Objectifs 2030 du Développement Durable. Le nombre d'ONG a doublé en Afrique et en Asie depuis la fin des années 1980 (Banque Mondiale 1997, 129). De même, les collectivités sont reconnues comme acteur de développement. Dans les années 1990 et 2000, l'argent de la coopération soutient de plus en plus les collectivités territoriales, notamment par le biais des projets de coopération décentralisée. En 2005, les autorités locales sont associées aux accords de Cotonou sur la coopération entre l'Union Européenne et la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique. En 2008, la Commission publie sa première communication portant sur les collectivités territoriales, suivie en 2012 par une seconde communication sur les organisations de la société civiles et en 2013 d'un document cadre : « *Empowering local authorities in partner countries for enhanced governance and more effective development outcomes* » (EC, 2013). Dans la foulée est lancé le Programme Thématique pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile (*Thematic Programme for Local Authorities and Civil Society*) (2014-2020). La stratégie européenne s'articule en cela avec le plan onusien des Objectifs du Développement Durable (2015) qui consacre les autorités locales comme la matrice de territorialisation du développement.

Pour autant ce consensus affiché sur les modèles de développement se heurte à de nombreuses contradictions dès que la question migratoire est introduite. Le développement ne devient plus dès lors une fin en soi, mais un moyen pour diminuer la « pression migratoire » dans les zones de départ. L'obsession migratoire des pays occidentaux suscite des comportements qui confinent à l'irrationalité. On le voit par exemple dans le financement de programmes qui ont pourtant démontré depuis des années (voire des décennies) leur inefficacité. C'est le cas des programmes liant retour et développement. Ces programmes se heurtent au manque d'adhésion des migrants eux-mêmes qui se défient d'une aide temporaire et insuffisante et qui débouche bien souvent sur un échec. De l'aveu même de l'ONG CEFA, en charge du volet retour du programme PRIMO, la difficulté principale est celle de trouver des candidats au retour. Par ailleurs, cette obsession migratoire est un frein à la reconnaissance des migrants en

tant qu'acteurs de développement. Des travaux récents sur la coopération décentralisée en France en montrent les paradoxes. La communauté urbaine de Lyon (collectivité qui regroupe l'ensemble des communes de l'agglomération lyonnaise) (Vincent-Mory 2018), Sevrans (Coulibaly 2015), Marly-le-Roi (Soukouna 2015) ou le département de la Seine St Denis (Lacroix 2005) conditionne la mise en œuvre d'opération de coopération à la participation des associations de migrants. Ces derniers apparaissent comme un gage de crédibilité tandis que leur participation favorise leur intégration dans le tissu associatif de la ville d'accueil. A l'inverse, la ville de Lyon refuse de financer toute ONG de migrants au motif que cela favorise le communautarisme au détriment de l'intégration. Dans un cas, le financement des ONG de migrants est perçu comme un outil d'intégration, dans l'autre il devient un obstacle à celle-ci. Sur le terrain, la pérennité des financements internationaux est tributaire des interprétations politiques qui sont faites de la participation des migrants aux dispositifs de développement.

### Références citées

- Banque Mondiale. 1997. « L'Etat dans un monde en mutation ». Rapport sur le Développement dans le Monde. Washington D.C.: Banque Mondiale.
- Benidir, Mohammed. 2016. « Le courtage associatif en développement et l'émergence de nouvelles élites rurales dans le Sud-Est marocain ». Th. Doct. Sciences politiques, Liège: Université de Liège.
- Berriane, Mohamed. 2015. « Dynamiques des territoires et politiques publiques : territoires fonctionnels et territoires officiels ». In *Le Maroc au présent: d'une époque à l'autre, une société au présent*, par Baudoin Dupret, Zakaria Rhanie, Assia Boutaleb, et Jean-Noël Ferrié, 31-60. Dialogue des deux rives. Casablanca: Fondation du Roi Abdel-Aziz.
- Berriane, Mohamed, et Mohamed Aderghal. 2010. « Migration/développement: Etude de faisabilité pour l'adaptation du programme mexicain 3 pour 1 au cas du Maroc ». Rabat: GTZ, E3R.
- Bierschenk, Thomas, Jean-Pierre Chauveau, et Jean-Pierre Olivier de Sardan, éd. 2000. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Karthala. Hommes et sociétés. Mayence.
- Catusse, Myriam, Raffaele Cattedra, et M'Hammed Idrissi Janati. 2007. « Decentralization and its paradoxes in Morocco ». In *Cities of the South. Citizenship and Exclusion in the 21st Century*, par Barbara Driesken, Franck Mermier, et Heiko Wimmen, 113-35. London: Saqi Book.
- Chabih, Jilali. 1997. « Les Aspects Financiers de la Décentralisation Territoriale au Maroc ». Th. Doct., Marrakech: Univ. Cadi Ayyad de Sciences Juridiques.
- Chattou, Zoubir. 2010. « Le mouvement associatif : entre logiques de développement et reproduction de nouvelles élites: cas de l'Oriental marocain ». In *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux. Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien*, par Pierre Bonte, Mohamed Elloumi, Henri Guillaume, et Mohamed Mahdi, 253-73. Casablanca: La croisée des chemins.
- Commission Consultative de la régionalisation. 2010. « Rapport sur la régionalisation avancée ». Rabat. <http://www.regionalisationavancee.ma/PageFR.aspx?id=8>.
- Coulibaly, Hawa. 2015. « Les territoires de la coopération décentralisée dans la région de Koulikoro au Mali : l'injonction de la mobilisation des associations de migrants ». Th. Doct. Sociologie, Sorbonne Paris Cité. <http://www.theses.fr/2015USPCC036>.
- De Haas, Hein, et Roald Plug. 2006. « Cherishing the goose with the golden eggs: Trends in migrant remittances from Europe to Morocco 1970-2004 ». *International Migration Review* 40: 603-34.
- Elloumi, Mohamed. 2010. « Développement rural, participation et nouvelle gouvernance ». In



- Développement rural, environnement et enjeux territoriaux. Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien*, par Pierre Bonte, Mohamed Elloumi, Henri Guillaume, et Mohamed Mahdi, 187-197. Casablanca: La croisée des chemins.
- European Commission. 2016. « Supporting Decentralisation, Local Governance and Local Development through a Territorial Approach ». 23. Tools and Method Series. Brussels: European Commission, Directorate General for International Cooperation and development. <https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/mn-bb-16-005-en-n.pdf>.
- Florida, Richard. 2014. *The Rise of the Creative Class—Revisited: Revised and Expanded*. New York: Basic Books.
- Iskander, Natasha. 2006. « Innovating government: Migration, Development and the state in Morocco and Mexico 1963-2005 ». Th. Doct., Massachusetts Institute of Technology, Sloan School of Management.
- Lacroix, Thomas. 2005. *Les réseaux marocains du développement : géographie du transnational et politique du territorial*. Presses de Sciences Po. Collection académique. Paris.
- . 2014. « Les associations d’immigrés marocains en France et leur rôle dans le développement du Maroc ». In *Les Marocains du l’Extérieur*, 93-106. Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l’Etranger. Rabat: Fondation Hassan II.
- Lazaref, Grigori. 2013. « La Nouvelle Approche des Plans Communaux de Développement: une démarche porteuse encore à valoriser ». *GeoDev.ma* 1: 10.
- Mercer, Claire, ben Page, et Martin Evans. 2008. *Development and the African Diaspora. Place and the politics of home*. London: Zed.
- Meyer, Jean-Baptiste, Odile Balizet, et Clara Gomez. 2017. « Projet de Communauté de Développement Solidaire. Rapport de Capitalisation ». Marseille: Migrations et Développement.
- Porter, Michael E. 1990. « The competitive advantage of nations ». *Harvard business review* 68 (2): 73-93.
- . 2000. « Location, competition, and economic development: Local clusters in a global economy ». *Economic development quarterly* 14 (1): 15-34.
- Rollinde, Marguerite. 2002. *Le mouvement marocain des droits de l’Homme. Entre consensus et engagement citoyen*. Hommes et sociétés. Paris: Karthala, Institut Maghreb-Europe.
- Rowe, James Edward. 2009. « The Importance of Theory: Linking Theory to Practice ». In *Theories of Local Economic Development. Linking Theory to Practice*, par James Edward Rowe, 3-29. Aldershot, Brookfield: Ashgate.
- Smires, Faddel. 2001. « Centralisation et Décentralisation Territoriale au Maroc ». Th. Doct., Fes: Univ. Sidi Mohamed Ben Abdallah de Sciences juridiques, économiques et sociales.
- Soukouna, Sadio. 2015. « Comparaison des modes d’engagements de gouvernements locaux français et québécois au Mali ». *e-Migrinter*, n° 13. <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.562>.
- Tozy, Mohamed. 2002. « Des tribus aux coopératives ethno-lignagères ». In *Mutations Sociales et Réorganisation des Espaces Steppiques*, par Mohamed Mahdi, 17-38. Casablanca: Konrad Adenauer Stiftung.
- Vincent-Mory, Claire. 2018. « Migrant Organizations and Local Government Cooperation for Development Programmes: A Comparative Analysis of Two Competing Local Authorities in Lyon, France ». In *International Migrations and Local Governance*, 111-129. Migration, Diasporas and Citizenship. London; New York: Palgrave Macmillan, Cham. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-65996-1\\_7](https://doi.org/10.1007/978-3-319-65996-1_7).
- Work, Robertson. 2002. « Overview of decentralisation worldwide: A stepping stone to improved governance and human development ». In *Second International Conference on Decentralization, “Federalism: The Future of Decentralizing States?”*, 20. Manille.